

Agenda fiscal & social

Novembre 2010

→ Samedi 11 décembre

Personnes physiques ou morales intervenant dans le commerce intracommunautaire

- ☑ Dépôt auprès du service des douanes de la déclaration des échanges de bien (DEB) entre États membres de l'Union européenne au titre des opérations effectuées en novembre 2010. (*Centre interrégional de saisie des données*).
- ☑ Dépôt de la déclaration européenne des services (DES) au titre des prestations de service réalisées en novembre 2010 en utilisant le téléservice DES, sauf pour les prestataires bénéficiant du régime de la franchise en base qui peuvent opter pour la déclaration sous format papier auprès du service des douanes.

→ Mercredi 15 décembre

Redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

- ☑ Paiement du solde CFE pour les redevables non mensualisés.

Sociétés soumises à l'IS ayant clos leur exercice le 31 août 2010

- ☑ Paiement (*Service des impôts*) :
 - du solde de liquidation d'IS afférent à cet exercice
 - du solde de la contribution sur les revenus locatifs
- ☑ Déclaration des résultats n°2065 et pièces annexes ou connexes en cas de souscription par voie électronique pour les entreprises relevant de la DGE ou dont le chiffre d'affaires HT a dépassé 15 000 K€ ou qui ont adhéré volontairement à la procédure TDFC.

Sociétés soumises à l'IS (quelle que soit la date de clôture de leur exercice comptable)

- ☑ Paiement de l'acompte d'impôt sur les sociétés (*Service des impôts*) venu à échéance le 20 novembre et, le cas échéant, de l'acompte afférent à la contribution sociales sur les bénéfices des sociétés.

Sociétés soumises à l'IS ayant clos leur exercice le 30 septembre 2010

- ☑ Déclaration des résultats n°2065 et documents annexes (*Service des impôts*)
- ☑ Pour les sociétés n'employant pas de salariés, déclaration des sommes versées en 2009 à titre de commissions, honoraires, courtages, vacations, ristournes et autres rémunérations (DAS 2) - (*Direction des services fiscaux*).
- ☑ Déclaration des sommes versées en 2009 à titre de droits d'auteur et d'inventeur.

Entreprises employant au moins 10 salariés assujetties à la participation formation continue

- ☑ Réalisation des dépenses de formation, pour un montant égal à 1,05 ou 1,60% des salaires versés au cours de l'année civile 2010.

Entreprises assujetties à la participation-construction

- ☑ Investissement dans la construction pour un montant égal à 0,45% des salaires versés au cours de l'année civile 2009.

Entreprises assujetties à la taxe d'apprentissage

- ☑ Réalisation de certaines dépenses de financement des premières formations technologiques et professionnelles susceptibles de donner lieu à l'exonération de la taxe.

Agenda fiscal & social

Novembre 2010

→ Mercredi 15 décembre

Entreprises appliquant la participation des salariés

- ☑ Emploi de la provision pour investissement constituée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Entreprises redevables de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

- ☑ En cas de création ou de reprise d'un établissement au cours de l'année 2010 (*Service des impôts*)
 - dépôt de la déclaration provisoire n°1447-C
 - demandes d'exonération temporaire n°1447-C et/ou n°1465-SD
- ☑ En cas de transfert partiel, en 2010, d'un établissement dans une autre commune : dépôt d'une déclaration spéciale dans la commune d'origine (*Service des impôts*)
- ☑ Redevables bénéficiant d'une exonération temporaire sans agrément au titre de la création d'un établissement en 2010 : dépôt de la déclaration n°1445-SD justifiant qu'ils ont satisfait aux conditions requises en matière d'emplois et d'investissements (*Service des impôts*)